COMMUNE DE DOUDEAUVILLE

Séance du Conseil Municipal du 29 mars 2019 à 18H30

PROCÈS VERBAL

Le Conseil Municipal a été convoqué par courrier en date du 20 mars 2018, L'ordre du jour joint à la convocation est le suivant :

- are du jour joint à la convocation est le survain.
- 1) Compte administratif et compte de gestion commune 2018 ;
- 2) Affectation des résultats commune 2018;
- 3) Compte administratif et compte de gestion SPANC 2018
- 4) Affectation des résultats SPANC 2018;
- 5) Budget Primitif SPANC 2019;
- 6) Vote des taux 2019;
- 7) Travaux 2019;
- 8) Fêtes 2019;
- 9) Budget Primitif commune 2019;
- 10) Centre de Loisirs 2019;
- 11) Achat terrains Campagne (régularisation);
- 12) PCE Programme Concerté pour l'Eau;
- 13) CEP Conseiller en Energie Partagée;
- 14) Convention Périscolaire;
- 15) Chemin équestre;
- 16) Propriété Mme LEROY route du Guindat ;
- 17) Info transfert compétences eau et assainissement.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures, procède à l'appel des membres présents et donne lecture de l'ordre du jour. Tous les membres sont présents, à l'exception de M. Guillaume TREUNET, excusé.

Est élu secrétaire de séance M. David OBERT.

1) COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2018

a- Compte de Gestion 2018:

Après examen, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2018 du Receveur Municipal.

b – Compte Administratif 2018:

Sous la présidence de Mme Evelyne DUROT, Responsable de la commission finances, il est donné lecture du Compte Administratif 2018, dressé par le Maire. Après vérification des comptes budgétaires, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité, ainsi qu'il suit :

	Fonctionnement	Investissement	Totaux
Dépenses	257 460,90 €	256 649,20 €	514 110,10 €
Recettes	433 127 ,32 €	170 464,02 €	603 591,34 €

Soit:

- Excédent de fonctionnement : 175 666, 42 €

- Déficit d'investissement : 86 185,18 €

- Restes à réaliser 2018 (dépenses investissement) : 20 244, 17 €

2) AFFECTATION DE RÉSULTATS COMMUNE 2018

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte de gestion fait apparaître un excédent de € décide d'affecter au budget primitif 2019 les résultats d'exploitation comme suit :

- 69 237,07 €au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté),
- 106 429,35 €au compte 1068 (recette d'investissement).

3) <u>COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF SPANC 2018</u>

a- Compte de Gestion 2018:

Après examen, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2018 du Receveur Municipal.

b – Compte Administratif 2018:

Sous la présidence de Mme Evelyne DUROT, Responsable de la commission finances, il est donné lecture du Compte Administratif 2018, dressé par le Maire. Après vérification des comptes budgétaires, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité, ainsi qu'il suit :

	Fonctionnement	Investissement	Totaux
Dépenses	9 780,00 €	28 000,00 €	37 780,00 €
Recettes	13 150,00 €	69 600,00 €	82 750,00

Soit:

Excédent de fonctionnement : 3 370,00 €
Excédent d'investissement : 41 600,00 €

- Restes à réaliser 2018 (dépenses investissement) : 41 600,00 €

4) AFFECTATION DE RÉSULTATS SPANC 2018

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte de gestion fait apparaître un solde de € décide d'affecter au budget primitif 2019 les résultats d'exploitation comme suit :

· 3 370,00 €au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté),

5) BUDGET PRIMITIF 2019 SPANC

Le Conseil Municipal arrête à l'unanimité les recettes et dépenses du B.P. SPANC 2019

FONCTIONNEMENT Dépanses

900, 00 €
<u>13 080, 00 €</u>
13 980, 00 €
3 370, 00 €
9 000, 00 €
<u>1 610, 00 €</u>
13 980, 00 €

INVESTISSEMENT

Dépenses

Chapitre 045 –Dépenses <u>73 600, 00 €</u>

73 600, 00 €

Recettes

Chapitre 045 –Recettes <u>73 600, 00 €</u>

73 600, 00 €

6) TAUX COMMUNAUX 2019

L'assemblée, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales, décide de ne pas faire de modification pour l'année 2019, et retient donc les taux suivants :

TAXE D'HABITATION : 15,04 %
TAXE SUR FONCIER BATI : 19,21 %
TAXE SUR FONCIER NON BATI : 42,52 %
Le produit attendu s'élèvera à **158 187** €

7) **TRAVAUX 2019**

a - Travaux voirie:

La route de Campagne et le chemin de la Darée nécessitent de gros travaux de réfection sur 1km de voirie route de Campagne et 300m sur le chemin de La Darée.

Le budget prévisionnel est de 55 230 € HT pour la route de Campagne, et 16 160 € HT pour le chemin de La Darée, soit un total de 71 890 € HT.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que ces travaux pourraient faire l'objet d'une subvention au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local).

Considérant le montant prévisionnel de l'opération, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à la majorité des voies, de solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre de la DSIL 2019.

Le Conseil Municipal approuve les modalités de financement suivantes :

- autofinancement : 57 512 € soit 80 % du coût
- subvention DSIL : 14 378 € soit 20% du coût

Les conseillers décident d'inscrire au budget primitif communal la somme de 87 000 € pour ces travaux (coût TTC). Cette somme sera ajustée si nécessaire selon les devis.

b – **Bâtiments communaux**:

Suite au passage du gaz naturel sur la commune et à la réalisation des extensions gaz votée par le Conseil Municipal, les travaux de mise en conformité du chauffage des bâtiments communaux (école et mairie/salle des fêtes) peuvent être engagés (1 chaudière pour le bâtiment MairIe/salle des fêtes et deux chaudières pour les bâtiments scolaires).

Le budget prévisionnel de ces travaux est de 66 613, 77 € HT pour l'ensemble des bâtiments.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que cette opération peut faire l'objet d'une subvention au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), ainsi que de la FDE et de GRDF.

Considérant le montant prévisionnel de l'opération, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à la majorité des voies, de solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre de la DSIL 2019.

Le Conseil Municipal approuve les modalités de financement suivantes :

- autofinancement : 38 635,99 € soit 42 % du coût,
- subvention DSIL : 13 322,75 € soit 20% du coût,
- subvention FDE : 22 648,68 € soit 34% du coût,
- subvention GRDF : 2 664,56 € soit 4% du coût.

Le plan de financement sera ajusté selon les devis.

- b **Vitrail Église**: Les travaux de réparation du vitrail de l'Eglise qui menace de s'écrouler, vont enfin commencés. Cependant un nouveau devis à la hausse est arrivé : 6 300 € TTC (+1 300 €). Les conseillers sont d'accods, ces travaux sont nécessaires.
- d **Achat saleuse** : La saleuse de la commune est hors service, il faut la remplacer. L'achat d'une saleuse d'occasion mais de très bonne qualité est proposé pour 3 250 €. Les conseillers sont d'accords.
- c Clôture école : il est nécessaire d'installer une clôture à l'école pour fermer le passage qui rejoint le terrain communal. Les conseillers sont d'accord.

8) FETES 2019

a - Ducasse

Prévue le 16 juin prochain. Monsieur le Maire propose une nouvelle formule pour redynamiser cette manifestation, et suggère le thème de la découverte du village :

- Forains avec manèges : réservé pour 200 €.
- baptêmes d'hélicoptère : coût 40€/6mn de vol. Il faut que la commune assure 50 baptêmes pour que la société se déplace.
- Promenade dans le village jusqu'au site des Trois Croix ;
- Inauguration des travaux centre bourg fin de matinée ;
- Animation quilles.
- Repas : hamburger/frites (ou rôti de porc) lard avec système de réservation pour mieux ajuster l'achat des fournitures.

Il est suggéré de ne pas faire la descente de caisses à savon cette année car cela ferait trop de chose à gérer, les conseillers sont d'accords.

Monsieur le Maire propose que les bénéfices éventuels servent pour la mise en place d'un camp de vacances pour les jeunes à La Graverie.

Les conseillers approuvent la nouvelle organisation. Il faut préparer les différentes animations et faire la publicité.

b - Vente de fleurs

Organisée par la commission Jeunesse / Centre de Loisirs, la vente de fleurs aura lieu le mercredi 8 mai prochain sur le parking de l'école, de 8h30 à 17h00.

Les tarifs sont fixés comme suit :

- Barquettes de 10 pots fleurs diverses variétés : 4 € Pots fleurs 10cm : 1,50 €
- Dalhia nain et Tabac le pot : 0,80 € Dpladenia : 5 € le pot
- Bidens, surfinia, scaevalia, sanvitalia, verveine et bacaja : 1,80 € le pot
- Suspensions variées 25 cm : 12 € -Céleris x 10, tomates x 6 : 3,50 € le pot
- Choux x 15; Salades x 15; Poireaux x 100: 3 €
- Courgettes, Poivrons, Aubergines, Potiron, Concombre, Melon, fraises: 1,50 € le pot
- Persil, Plantes aromatiques ; 1,50 €

Montage des chapiteaux la veille à 19h00 : Christophe COUSIN, David OBERT, Éric DELPLANQUE, Stéphane COANON, Jérémy VASSEUR, Arnaud ANSEL.

Démontage le jour même, mêmes personnes.

c - Sortie vacances avril: La sortie prévue est une sortie au cinéma de Desvres. Sortie offerte aux enfants de 4 à 14ans. Il faut prévoir 200 € de bus environ, en plus des places de cinéma. Les conseillers sont d'accords.

d - Pour information:

- <u>17 mai</u> : passage des « 4 jours de Dunkerque3 qui traversera le village en passant par la route Principale, la route de Samer, le Hameau de Campagne et le Bois Julien. Les routes seront fermées entre 13h10 et 15h.
- <u>25 mai</u> Traversée du village par un défilé militaire comprenant 150 véhicules et près de 500 figurants pour la célébration du 75^{ème} anniversaire de La Libération.

Les Anciens combattants seront invités à y assister, ainsi que les enfants.

Un vin d'honneur sera servi à cette occasion.

- <u>31 mai</u> : fête des voisins : un chapiteau sera mis à disposition des habitants qui le souhaitent autours de la salle des fêtes.

9) BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2019

Le Conseil Municipal arrête à l'unanimité les recettes et dépenses pour le B.P. 2019 :

FONCTIONNEMENT

Chapitre 011- Charges de gestion générale	109 091, 80 €
Chapitre 012 - Charges de personnel	120 682, 22 €
Chapitre 014 - Atténuation de produits	17 053, 00 €
Chapitre 022 - Dépenses imprévues	2 692, 94 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	47 120, 00 €
Chapitre 66 - Charges financières	6 975, 49 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	600, 00 €
Chapitre 023 - Virement à l'Investissement	98 924, 62 €
	403 140, 07 €
Recettes	
Chapitre 002 - Excédent de fonctionnement reporté	69 237, 07 €
Chapitre 013 - Atténuation de charges	2 500, 00 €
Chapitre 70 - Produits des services divers	35 530, 00 €
Chapitre 73 - Impôts et taxes	196 730, 00 €
Chapitre 74 - Dotations, participations et subventions	88 743, 00 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	10 200, 00 €
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	200, 00 €
	403 140, 07 €
<u>INVESTISSEMENT</u>	
<u>Dépenses</u>	
Chapitre 001 - Déficit d'investissement reporté	86 185, 18 €
Chapitre 041 – Opération patrimoniale	27 894, 41
Chapitre 16 – Remboursement d'emprunts	44 451, 65 €
Chapitre 21 – Opérations d'équipement	<u>804 790, 17 €</u>
	963 321, 41 €
Recettes	
Chapitre 041 – opération patrimoniale	27 894, 41 €
Chapitre 10 – FCTVA/excédent 2018 capitalisé	139 956, 38 €
Chapitre 13 – Subvention d'investissement	266 546, 00 €
Chapitre 16 – Emprunt	430 000, 00 €
Chapitre 021 - Virement du fonctionnement	<u>98 924, 62 €</u>
	963 321, 41 €

10) CENTRE DE LOISIRS 2019

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité du fonctionnement d'un Accueil de Loisirs sans Hébergement du lundi 08 juillet au vendredi 02 août 2019; chaque semaine du lundi au vendredi, de 9 H à 12H et de 14H à 17H.

Comme chaque année nous allons conventionner avec la commune de Courset pour les tarifs de ses habitants.

Le prix de l'animation entre 12H et 14H est de 3, 30 € repas inclus.

La participation des parents est fixée comme suit, par enfant et par semaine :

	Doudeauville / Courset		Extérieur	
Nombre	Non bénéficiaires	Bénéficiaires	Non bénéficiaires	Bénéficiaires
d'enfants	Aide Temps Libre et	Aide Temps	Aide Temps Libre et	Aide Temps
	non allocataires CAF	Libre CAF	non allocataires CAF	Libre CAF
Pour 1 enfant	35 €	18 €	41 €	24 €
Pour 2 enfants	32 €	15 €	38 €	21 €
Dès 3enfants et +	29 €	12 €	35 €	18 €

Le budget animations du Centre est fixé à 3 500 € pour les quatre semaines.

Il est signalé aux conseillers qu'au vu des augmentations importantes des tarifs du transport, il ne pourra plus y avoir deux sorties par semaine.

Il sera demandé une participation exceptionnelle de 15€ maximum par enfant pour la grande sortie du centre (participation ajustée selon la sortie choisie).

La direction du Centre est confiée à M. Alexis DUCROCQ, titulaire d'un diplôme équivalent au BAFD (professeur des écoles).

Le personnel d'encadrement sera composé d'animateurs titulaires du BAFA, de stagiaires BAFA et d'animateurs non diplômés, répartis selon les normes d'encadrement de la D.D.C.S.

Rémunération du personnel :

La rémunération brute de ce personnel sera définie comme suit :

- <u>le Directeur</u> : 80 € brut par jour effectué, plus 2 journées de préparation (12H), ainsi que le paiement de deux pleins de carburant pour ses frais de déplacement ;
- <u>Animateurs BAFA</u>: SMIC brut horaire x 6 + 10%, par jour effectué, plus 1 journée de préparation (6H);
- <u>Animateur Stagiaire BAFA</u>: SMIC brut horaire x 6 par jour effectué, plus 1 journée de préparation (6H);
- <u>Une personne pour la confection des repas</u>, ainsi que le nettoyage des salles et sanitaires, pour le nombre d'heures nécessaire, en qualité d'auxiliaire au 1^{er} échelon de l'Echelle C1, indice brut 347, indice majoré 325.

Mme Béatrice GOLIOT assurera ce poste.

- <u>Le personnel non diplômé</u> percevra une indemnité de 70 € par semaine.

11) ACHAT TERRAINS CAMPAGNE RÉGULARISATION

Lors de la vente de ses terrains au hameau de Campagne, M. Bruno RINCHEVAL avait cédé à l'euro symbolique une bande longeant la route de Campagne pour permettre d'élargir la voirie. Cette vente n'ayant jamais été régularisée par un acte notarié, il convient donc de le faire.

La vente concerne les terrains cadastrés B 215,217, 219, 221 et 223 pour une superficie de 110 m2. Il faut prévoir 300 € de frais d'acquéreur.

Le Conseil Municipal accepte et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'acquisition de ces 5 parcelles appartenant à M. et Mme Bruno RINCHEVAL, au prix de l'euro symbolique, avec 300 €environ de frais d'acquéreur.

Achat terrain Beaucorroy:

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'un cas similaire se présente suite à la vente des terrains de M. FARDOUX situés rue du Château à Beaucorroy : la commune récupère une bande au prix de l'euro symbolique afin d'élargir la rue.

Les conseillers sont d'accords et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'acquisition de cette bande de terrain sur la parcelle cadastrée A33 appartenant à M. et Mme FARDOUX, au prix de l'euro symbolique, avec 300 € environ de frais d'acquéreur.

12) P.C.E. PROGRAMME CONCERTÉ POUR L'EAU

C'est le 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau. Avec ce programme très contraignant, la commune n'est plus éligible aux subventions pour la mise aux normes des systèmes d'Assainissement Non Collectif.

En effet, afin d'être éligible, un DTMP, plan d'action pour l'amélioration de la qualité de l'eau doit être mis en place avec notamment le zéro phyto.

De plus, la maîtrise d'œuvre des travaux de mise aux normes devrait revenir à la commune, avec les études de terrains et le choix de l'entreprise.

Le S.I.R.E. de QUESQUES n'a pas souhaité prendre cette mission, cela serait trop couteux et très compliqué à mettre en place.

Le but de ce programme est le transfert des compétences à l'intercommunalité.

13) C.E.P. CONSEILLER EN ENERGIE PARTAGÉE

Dans un contexte de réchauffement climatique et d'augmentation du coût des énergies, le territoire du Pays Boulonnais a décidé de formaliser, dans le cadre de son Plan climat Air Energie Territorial 2020-2026, un programme d'actions visant la généralisation de réhabilitations performantes sur le patrimoine public des collectivités du territoire.

Le Pays Boulonnais, via une maîtrise d'ouvrage CAB, a signé un Contrat d'Objectif Territorial pour l'accélération de la Troisième Révolution Industrielle (COTRI) avec l'ADEME et la Région des Hauts de France. L'un des objectifs porte précisément sur la performance énergétique des bâtiments publics et notamment la rénovation de 2000 points lumineux d'ici le 31 décembre 2019.

Cette stratégie climat a donc pour objectif d'amener progressivement l'ensemble des communes du Pays Boulonnais vers la rénovation de leur patrimoine, et de s'inscrire dans les obligations de la Loi Transition Energétique qui visent à réduire la consommation énergétique finale de 50% en 2050 (par rapport à la référence 2012). Cette stratégie climat d'amélioration du patrimoine des collectivités vise à :

- 1- Établir un état des lieux technique et organisationnel à l'échelle du Pays Boulonnais pour cibler un patrimoine stratégique à investir permettant de viser 38% d'économie d'énergie sur la patrimoine des collectivités, et identifier un panel représentatif à investir prioritairement, ainsi que les freins/leviers aux réhabilitations « facteur 4 » réalisé pour 43 collectivités en 2017)
- 2- Utiliser les données recensées lors de l'état des lieux effectué dans les 43 communes du Pays Boulonnais pour en extraire le patrimoine prioritaire à réhabiliter. Cette étape a démontré qu'une partie du patrimoine bâti des communes est énergivore et qu'une intervention visant à réduire les consommations énergétiques est nécessaire.
- 3 Réaliser des études pour définir, chiffrer et programmer les travaux sur le patrimoine stratégique tout en mettant en place des outils de suivi/gestion et de formation,

- 4 Mettre en œuvre des travaux sur le patrimoine stratégique en testant des montages financiers innovants et en étudiant la faisabilité du développement d'une filière locale d'éco-rénovation,
- 5 Capitaliser sur les outils testés dans une perspective de généralisation.

La commune de DOUDEAUVILLE souhaitant s'inscrire dans cette stratégie d'Intervention et de Réhabilitation du Patrimoine Public, Monsieur le Maire propose de délibérer sur l'engagement de la commune à :

Participer au co-financement d'une ingénierie mutualisée « Conseil en Energie Partagée » mis en place par la Communauté de Communes de Desvres-Samer pour une durée de 3 ans.

Le coût de cette adhésion par année est de 0,29 € habitant pour l'année 1,2 et 3.

Les retours d'expériences démontrent par ailleurs qu'1€ de cotisation dans le cadre de ce dispositif génère une économie à moyen terme de 3€.

Pour la commune cela représente 169,65 € par année (585 x 0,29 €) et 508,95 € sur une période de 3 ans. Cette ingénierie partagée permettra de :

- Mettre en place des actions visant à réduire ses consommations d'énergie au niveau de ses bâtiments (objectif BBC) ;
- Mettre en place un suivi des consommations énergétiques de son patrimoine permettant ainsi de mesurer la performance du programme engagé ;
- Réinvestir les économies d'énergie réalisées grâce à l'intervention des CEP dans son/ses futur(s)°projet(s) de réhabilitation ;
- Mener une réflexion sur la prise en compte des EnR permettant de rendre ses bâtiments autonomes en énergie ;
- Intégrer dans les cahiers des charges des matériaux, objectifs, équipements...qui lui permettent de prétendre à des financements (FRATTRI, FEADER, LEADER, CEE...).

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal :

APPROUVE l'axe « Stratégie d'Intervention et de Réhabilitation du Patrimoine Public » décliné à l'échelle du Pays Boulonnais sous maitrise d'ouvrage de la CAB dans le cadre du PCAET ;

AUTORISE:

- Le Partenariat relatif aux actions contenues dans la Stratégie d'Intervention et de Réhabilitation du Patrimoine Public du Pays Boulonnais en vue d'améliorer son patrimoine communal.

DECIDE:

- De consacrer dans son budget triennal 2019-2021 la participation de la commune dans le financement de l'ingénierie mutualisée « Conseillers en Energie Partagée » à hauteur de 2,29€/habitants.

14) **CONVENTION PÉRISCOLAIRE**

périscolaire, ces conventions sont donc caduques.

Monsieur le Maire informe les conseillers que suite à la prise de compétence du périscolaire par la Communauté de Communes des Hauts Pays du Montreuillois, les communes de Parenty et Bezinghem ne gèrent plus les ATSEM, ni les repas de cantine. Jusqu'à présent notre commune était en convention avec Parenty et Bezinghem dans le cadre du RPI pour la répartition du coût des ASTEM ainsi que du déficit de la garderie

Il faut donc reprendre des conventions avec la C.C.H.P.M. pour le périscolaire.

Des projets de convention nous ont été transmis par la C.C.H.P.M., basés sur les conventions précédentes.

Après lecture, il s'avère que des détails sont à revoir afin d'être sûr que ce changement n'impacte pas financièrement notre commune.

15) CHEMIN EQUESTRE

Monsieur le Mair informe les conseillers que, suite à la création de la Maison du cheval à Samer, la Communauté de Commune souhaite créer un chemin de randonnée pour cavalier et attelage sur le territoire. Une partie de ce chemin traversera notre commune, notamment sur le chemin de Dalles, et il y aura une aire de repos. Une convention en ce sens est à prendre avec la CCDS.

Les conseillers sont d'accords et autorise le Maire à signer la convention avec la CCDS pour le passage d'un chemin de randonné pour cavaliers et attelages sur le territoire de la commune.

16) PROPRIÉTÉ MME LEROY ROUTE DU GUINDAT

Monsieur le Maire informe les conseillers que, suite à un courrier de relance envoyé aux propriétaires du bâtiment en ruine route du Guindat, ceux-ci proposent à la commune de l'acquérir à l'euro symbolique car ils n'en ont pas l'utilité.

A noter qu'un devis a été demandé pour la démolition du bâtiment en ruine, il s'élève à environ 4000 €.

Après délibération, les conseillers décident d'accepter la proposition des propriétaires d'acquérir la parcelle cadastrée A221 d'une contenance de 360m2 et appartenant à Mme BELLET Juliette (gérée par sa fille Mme LEROY Irma).

Il faudra compter environ 300€ de frais de notaire.

L'aménagement de ce terrain se fera en interne.

17) <u>INFO TRANSFERT COMPÉTENCES EAU /ASSAINISSEMENT</u>

Le transfert des compétences eau et assainissement aux intercommunalités va devenir obligatoire. La date limite de délibération est fixée au 01 juillet 2019 pour les communes concernées.

L'état des lieux des différents syndicats a été transmis aux conseillers avant la réunion de ce soir. On peut constater une grande disparité entre chacun, notamment sur l'endettement. La prise des compétences eau et assainissement par l'intercommunalité entrainera un lissage des coûts sur tout le territoire, et les tarifs de l'eau risquent d'augmenter sensiblement pour notre commune.

Les conseillers doivent statuer sur l'avenir du Syndicat d'Eau de Doudeauville. Celui-ci intervenant sur deux intercommunalités, le transfert de compétences peut être reporté à 2026.

Après discussion, les conseillers décident d'attendre avant de statuer sur le transfert des compétences eau et assainissement à l'intercommunalité.

Monsieur le Maire clôt la séance à 00H45 Le compte rendu a été affiché à la mairie

Rappel des délibérations examinées :

N° Objet de la délibération

- 1) Compte administratif et compte de gestion commune 2018;
- 2) Affectation des résultats commune 2018 ;
- 3) Compte administratif et compte de gestion SPANC 2018;
- 4) Affectation des résultats SPANC 2018;
- 5) Budget Primitif SPANC 2019;

- 6) Vote des taux 2019;
- 7)a Travaux voirie 2019;
- 7)b Travaux bâtiments communaux 2019;
- 7) Achat saleuse
- 8)a Vente de fleurs 2019;
- 8)c Sortie vacances avril;
- 9) Budget Primitif 2019 Commune
- 10) Centre de Loisirs 2019
- 11)a Achat terrains Campagne;
- 11)b Achat terrain Beaucorroy;
- 13) CEP Conseiller en Energie Partagée
- 16) Propriété Mme LEROY Route du Guindat